

SOMMAIRE

INTRODUCTION	_____	03
APPARTENANCE	_____	05
PREMIÈRE PARTIE : LES RITUELS	_____	06
Rituel I- Accueil matinal et prière	_____	07
Rituel II- Arrivée en classe et sortie	_____	08
Rituel III- Rencontre professeurs – parents	_____	09
Rituel IV- Accueil d'un conférencier et sorties éducatives	_____	10
Rituel V- Vie spirituelle	_____	11
DEUXIÈME PARTIE : LES CODES	_____	12
Code I- Fonctionnement du collège	_____	13
a- Circulation dans l'établissement		
b- Absences – Retards		
c- Récréations		
Code II- Tenue vestimentaire	_____	15
Code III- Hygiène, santé, sécurité	_____	16
Code IV- Matériel	_____	17
Code V- Travail scolaire	_____	18
Code VI- Charte de classe	_____	20
Code VI- Sanctions	_____	22
Code IX- Evaluations (contrôles et examens)	_____	24

Code X- Résultats _____ 25

FORMULE D'ENGAGEMENT _____ 26



INTRODUCTION

« La Boussole de notre École » est le document qui, définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement, fixe les droits et les devoirs des élèves et organise les relations au sein de la communauté éducative.

« Les gens ont des montres, rarement des boussoles... » Ce document est donc une boussole qui garde le cap vers cet invisible, la formation de l'élève qui est essentiel. Créer des liens, s'approprier et s'approprier les autres afin de mieux vivre-ensemble et devenir des citoyens sans frontières, « lumière du monde ».

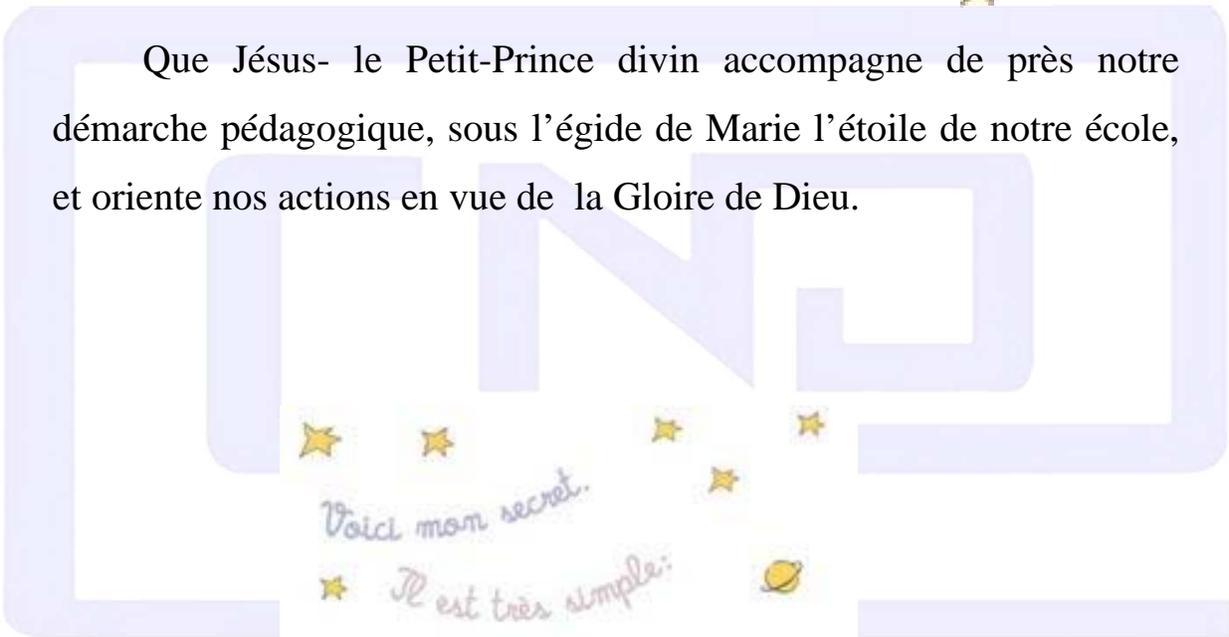
La boussole garantit la marche sur le bon chemin, suivant des règles bien précises. Et, à l'école, les règles sont indispensables, car elles assurent le bon chemin, et permettent de rendre les élèves disponibles à une transmission des savoirs qui se veut progressive, exhaustive et qui les préparent à devenir des citoyens.

La boussole guide vers les objectifs en créant un cadre favorable. Le but de ce document est de créer un cadre propice à l'épanouissement de l'élève et de donner vie à la mission éducative. Via « la Boussole de notre École », les acteurs éducatifs travaillent ensemble harmonieusement pour définir les conditions optimales de «l'apprendre- ensemble» (Mérieu, 2004).

A l'instar de la boussole qui fournit une direction du « Nord », ce document se veut donc un excellent levier qui permet d'ajuster, de manière créative et cohérente, les différents **RITUELS** et **CODES** éducatifs.

★ « C'est une question de **discipline**, me disait plus tard le petit prince ». (Saint-Exupéry)

Que Jésus- le Petit-Prince divin accompagne de près notre démarche pédagogique, sous l'égide de Marie l'étoile de notre école, et oriente nos actions en vue de la Gloire de Dieu.



Voici mon secret.
Il est très simple:
on ne voit bien qu'avec le cœur.
L'essentiel est invisible pour les yeux.

APPARTENANCE

« Si tu *m'apprivoises*, nous aurons besoin l'un de l'autre.

Tu seras pour moi unique au monde, je serai pour toi unique au monde. »

Adhérer à l'École Notre-Dame Sahel-Alma, c'est appartenir à une Famille. La dimension familiale et sociale est omniprésente dans notre logique éducative. Au sein de notre école, via l'éducation, on insuffle à la famille, et par conséquent à la société, les valeurs de l'Évangile en formant des élèves qui ont le sens de Dieu et qui sont capables de vivre leur foi en respectant celle des autres.

Fidèles à nos valeurs de référence, misant sur l'évolution de la personne humaine, nous formons des élèves fiers de leur appartenance à l'école et fiers d'être des citoyens libanais, « *sel de la terre et lumière du monde* » (Mt 5).

Notre tâche éducative est une Mission. Nous visons l'éducation intégrale et harmonieuse des jeunes en les préparant à la vie qui les attend dans le monde d'aujourd'hui, en alliant fidélité à la culture libanaise, à ses traditions, et ouverture aux autres cultures.

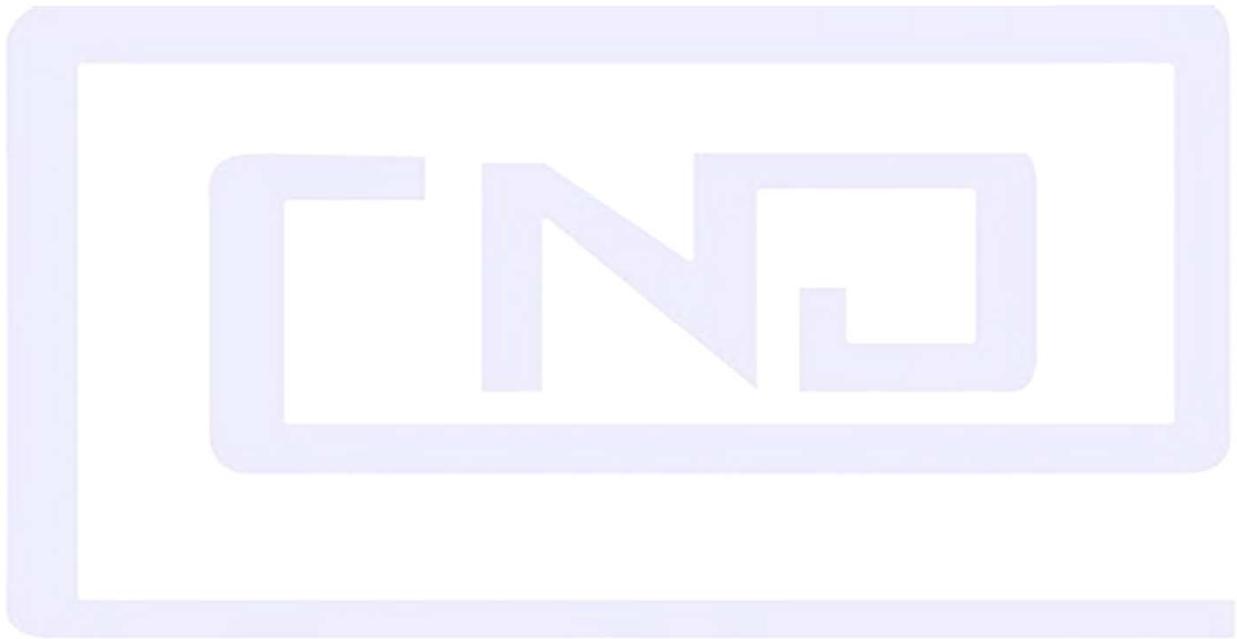
Les Paroles du Patriarche Elias Hoyek illuminent notre mission : « *Sachons que l'Education exige un travail silencieux et discret, le travail du semeur qui laboure, sème, compte sur*



Dieu

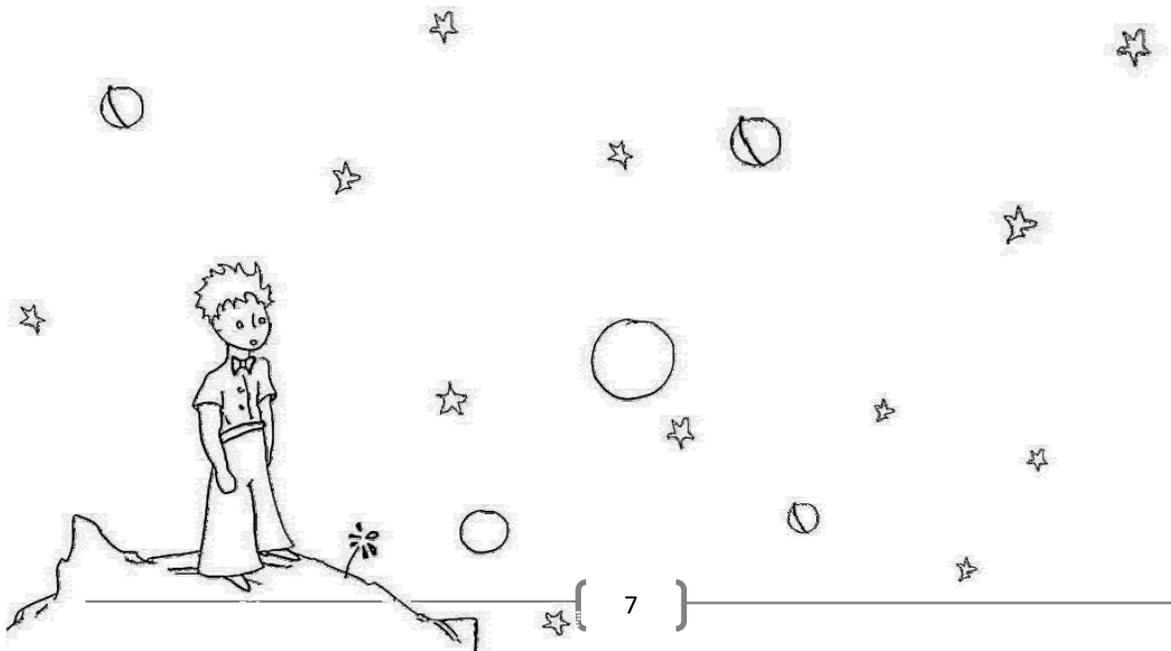
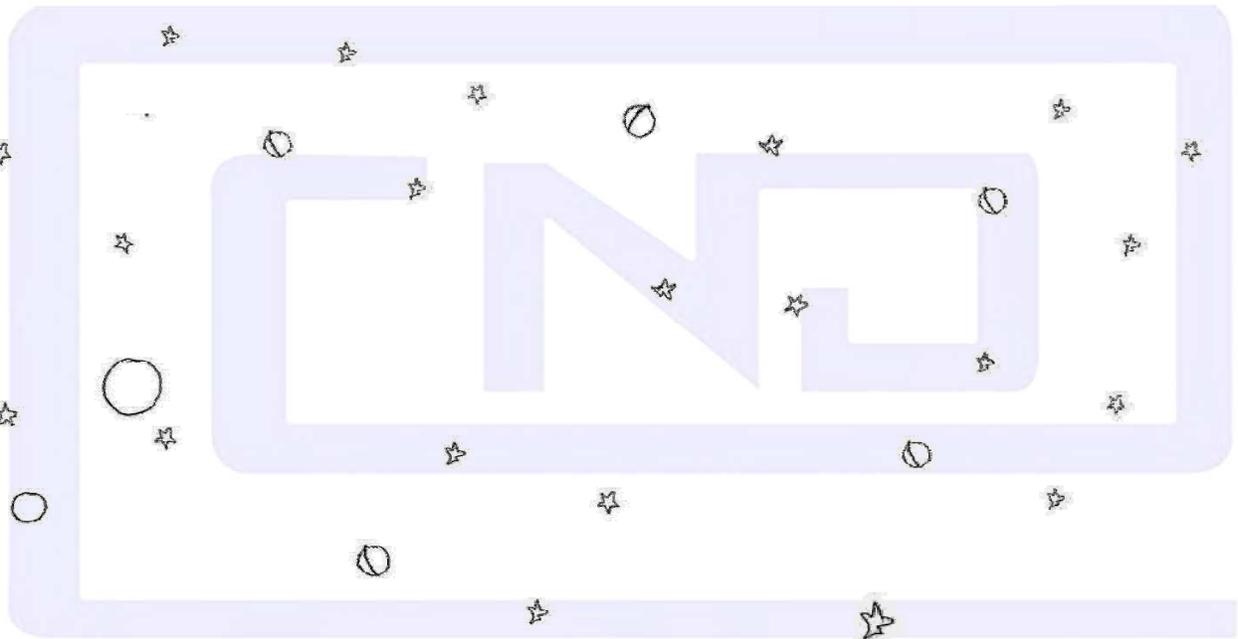
et

attend... ».



PREMIERE PARTIE : LES RITUELS

« Il eût mieux valu revenir à la même heure... Mais si tu viens n'importe quand, je ne saurai jamais à quelle heure m'habiller le cœur... Il faut *des rites* ».





RITUEL I : ACCUEIL MATINAL ET PRIÈRE

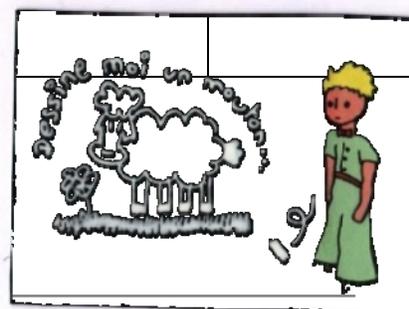
« Alors vous imaginez ma surprise, *au lever du jour*, quand une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait: S'il vous plaît...dessine-moi un mouton! ».

Au lever du jour, à l'école Notre-Dame Sahel-Alma on ouvre nos portes à 7h15 pour un accueil vigilant et paisible. Tout élève est invité à :

- * Saluer et dire « bonjour » à tout le monde,
- * se mettre en rang calmement et se préparer pour le rituel du matin (prière et hymne national) afin de participer à la louange matinale du Seigneur, selon l'organisation suivante :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Lecture de l'évangile	Hymne national	Prière pour la sainte Vierge	Prière selon la spiritualité du Patriarche Elias Hoyek	Intentions pour le monde
« Ta parole est une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier » (Ps119)	« Son aspect est comme le Liban, Distingué comme les cèdres ». (Ct5)	« Marie gardait toutes ces choses, et les repassait dans son cœur » (Lc2)	« Mon Dieu, faites que je vive et meure dans l'accomplissement de Votre bon plaisir »	« Les mains ouvertes devant toi Seigneur pour t'offrir le monde ! »

- * défiler paisiblement en classe



RITUEL II: ARRIVÉE EN CLASSE ET SORTIE

« J'ai des *amis* à découvrir et beaucoup de *choses* à connaître »

A-Arrivée en classe

Après l'accueil du matin, les élèves défilent vers leurs classes, endroit de vie et d'apprentissage.

La ponctualité de tous est indispensable au bon déroulement des cours.

B-Sortie

En quittant les salles de classes les élèves sont censés :

- * Ranger leurs affaires.
- * Ranger leurs pupitres.
- * Sortir en respectant le système de circulation.

Après la sortie, les salles de classes ne sont plus accessibles. Tout objet oublié sera récupéré le lendemain matin. L'élève doit commencer à assumer ses responsabilités.



RITUEL III: RENCONTRE PROFESSEURS – PARENTS

« *Les enfants doivent être indulgents envers les **grandes personnes**.* »

Plusieurs rencontres sont programmées durant l'année scolaire entre les acteurs éducatifs à l'école et les parents :

- * Une réunion d'informations générales où la responsable du cycle et les institutrices présentent les acteurs éducatifs ainsi que le règlement de l'école, est organisée au début de chaque année scolaire.
- * Une réunion pédagogique parents/enseignants se fait au début de chaque année scolaire pour présenter les enseignants de classe et les modalités de travail.
- * Des rencontres individuelles parents/enseignants se font sur rendez-vous, pour des entretiens individuels à la demande des enseignants ou des parents.
- * Des réunions pédagogiques parents/enseignants se font au cours de l'année scolaire pour la discussion du rendement des élèves.
- * Des invitations à des occasions différentes seront envoyées aux parents des élèves tout au long de l'année.
- * Des circulaires peuvent servir de lien entre l'école et les parents. Elles contiendront des informations concernant des sorties, des activités qui se font en classe ou des directives hygiéniques ou sanitaires, des remarques individuelles...

Le chef d'établissement et les responsables des cycles se tiennent à la disposition des parents, sur rendez-vous.



RITUEL IV : ACCUEIL D'UN CONFÉRENCIER ET SORTIES ÉDUCATIVES

« C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie "créer des liens"... »

A - Accueil d'un conférencier

Notre invité est une personne ressource. Écouter attentivement son intervention et ses propos, lors d'une conférence bien organisée est une source d'enrichissement pour nous. Pour cela nous sommes invités à :

- * Accueillir le visiteur cordialement (se lever en preuve de courtoisie).
- * S'écouter les uns les autres et communiquer avec respect.
- * Bien organiser l'entretien dans le but de profiter au maximum de la richesse des connaissances et de l'expérience du visiteur.

B- Sorties éducatives

La direction organise des sorties éducatives en vue de faire découvrir aux élèves le monde réel et de leur permettre de vivre de nouvelles expériences.

Pour chaque sortie la direction informe les parents à travers une circulaire, et s'engage à assurer sécurité et conditions favorables.



RITUEL V- VIE SPIRITUELLE

« *Ma maison cachait un **secret** au fond de son **cœur** »* »

« *Là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur* » (Mt 6, 21). Au sein de notre « maison » à l'école Notre-Dame Sahel-Alma, nous œuvrons à la formation du disciple du Christ.

- * Les prières du matin inaugurent nos journées.
- * Les messes régulières nous sanctifient par la présence vivifiante du Christ.
- * Les rencontres catéchétiques éveillent en nous la Foi du Christ.
- * Les fêtes spirituelles chrétiennes sont célébrées fréquemment afin de chercher Dieu en nous.

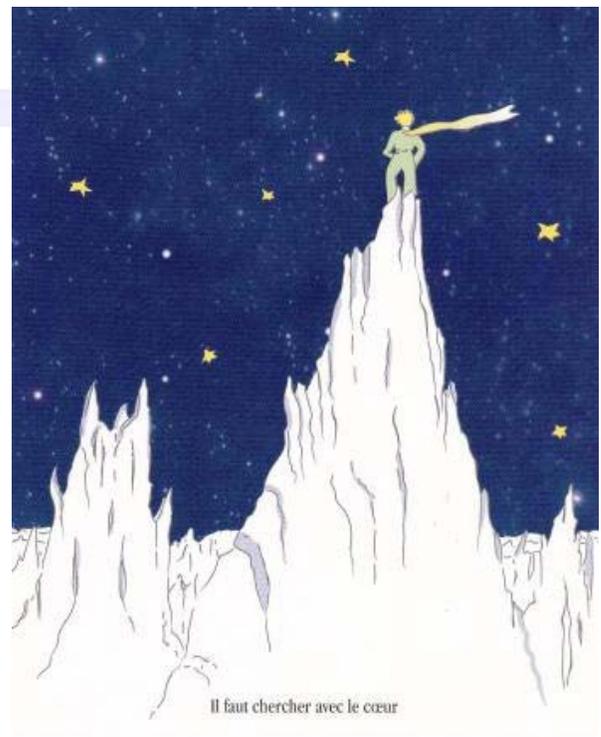
« *Si le Seigneur*

ne bâtit la Maison,

les bâtisseurs

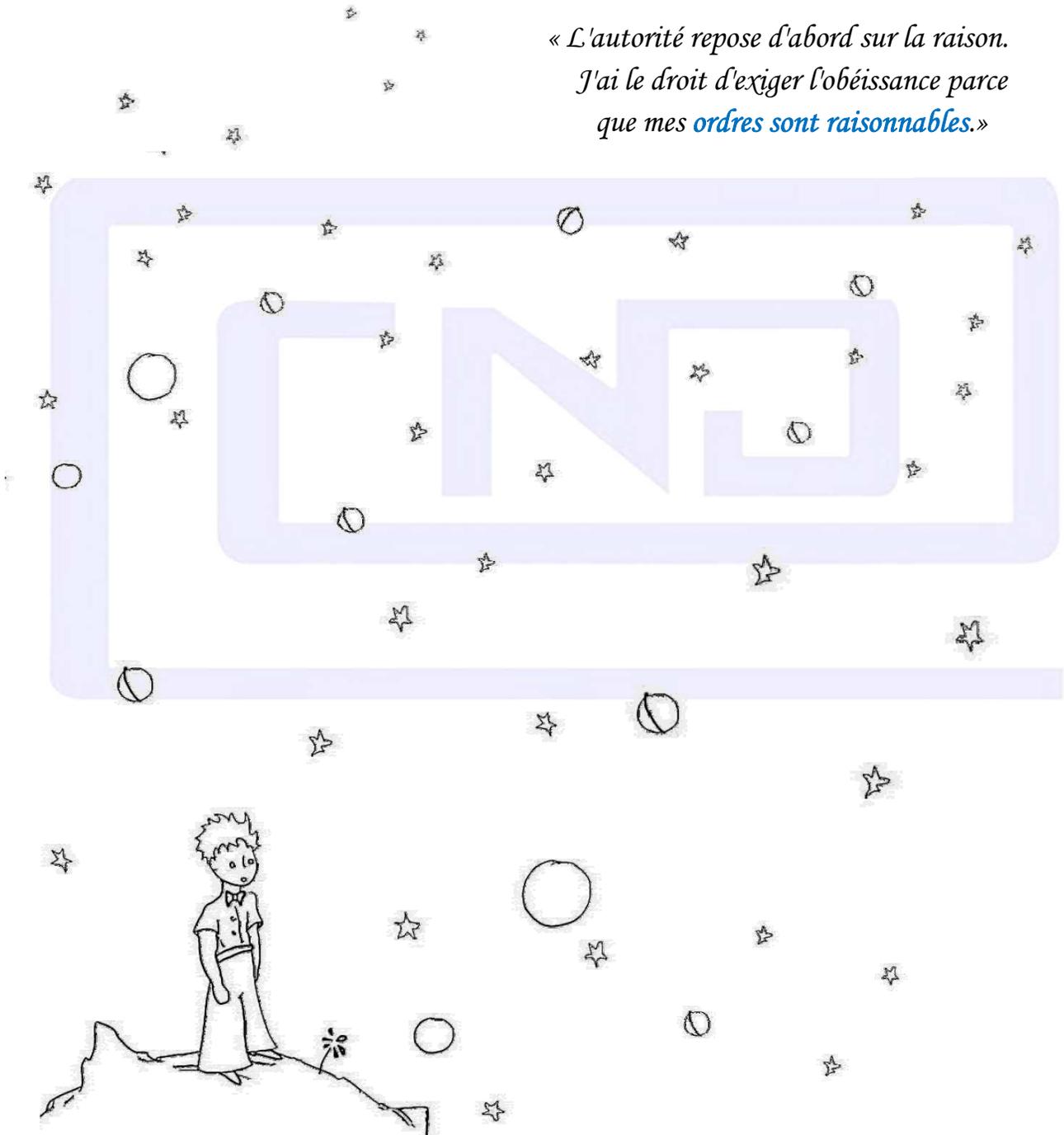
travaillent en Vain »

(Ps126)



DEUXIEME PARTIE : LES CODES

« L'autorité repose d'abord sur la raison.
J'ai le droit d'exiger l'obéissance parce
que mes *ordres sont raisonnables.* »



CODE I- FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

« Quand le mystère est trop impressionnant on n'ose pas *désobéir* ».

A-Circulation dans l'établissement

Nous sommes nombreux à circuler dans les locaux. Nous insisterons donc pour que soient respectées les règles établies pour les entrées, les sorties et les déplacements dans l'établissement.

Pendant les récréations tous les élèves doivent descendre dans la cour. Ils ne doivent sous aucun prétexte (recherches ou autres) rester en classe. Au cas d'un travail de recherche encadré, une autorisation de la responsable du cycle est nécessaire.

Sur les escaliers, les élèves défilent doucement et calmement.

B- Arrivée et sortie au cycle primaire II

Tous les élèves se rangent dans la cour à la première cloche à l'emplacement qui leur est réservé. A la deuxième cloche, ils montent en classe.

C- Absences et Retards

L'élève qui arrive en retard est sujet de perturbation et provoque l'interruption du cours. Il rate également une partie de l'explication. Pour cela, les élèves doivent se conformer à l'horaire adapté ci-dessus.

* Toute absence doit être signalée dès le début de la journée.

- * Une absence prolongée (au-delà de 3 jours) doit être justifiée par un rapport médical.
- * Les rendez-vous médicaux sont à éviter durant l'horaire scolaire.
- * Pour une absence prévisible, une autorisation préalable est indispensable.
- * L'agenda sera prêt (au début de la 7^{ème} période) avec ce qui a été fait au cours de la journée
- * En cas d'absence prolongée, les parents coopèrent avec les enseignants pour récupérer ce qui a été raté.
- * Tout retard même aux interclasses est punissable. Un élève retardataire doit se présenter auprès de la surveillante pour se justifier et n'entre en classe qu'avec un billet d'excuse.

D- Récréations :

Les élèves ont droit à deux récréations par jour. Les récréations se déroulent dans la cour du cycle. Ils sont surveillés durant les deux récréations par la surveillante du cycle.

Les élèves sont tenus à écouter les directives de la surveillante et à s'abstenir de toute action violente verbale ou autre (jeux, conflits,...)

Durant les récréations :

- * Chaque enfant devra avoir tous les jours, dans son cartable, une gourde et une tartine.
- * Les collations permises : des tartines, des fruits et des légumes bien lavés et découpés.
- * Les collations strictement interdites : les chips, les chewing-gums, les sucettes, les bonbons et les boissons gazeuses.
- * Par contre, l'achat du chips est permis uniquement les mercredis.

CODE II- TENUE VESTIMENTAIRE

« La fleur n'en finissait pas de *se préparer à être belle*, à l'abri de sa chambre verte. Elle choisissait avec soin ses couleurs. *Elle s'habillait lentement*,...»

La tenue marque l'appartenance à notre école et valorise le bien-être. Pour cela le port du costume est obligatoire.

L'uniforme de l'école élémentaire doit être toujours porté dans un état propre et présentable et la tenue de sport est réservée aux jours où l'élève a un cours d'EPS.

* **Garçons**

En hiver : pantalon bleu marine - chemise bleue à carreaux - pull ou sweater bleu marine.

Au printemps : pantalon bleu marine avec chemise ou polo bleu. Chaussures noires ou bleu marine.

* **Filles**

En hiver : pantalon bleu marine - chemise jaune - pull ou sweater bleu marine.

Au printemps : jupe de l'école - chemise ou polo jaune- des collants ou chaussettes blanches, bleu marine ou jaunes.

- * Les jours de sport : survêtement de l'école ou short bleu marine et T-shirt de l'école avec des espadrilles de couleur non criarde.
- * Les anoraks et les chaussures doivent être noirs, bleu marine ou marron.
- * Les jours où il fait très chaud il est interdit de jouer au soleil sans casquette.

Casquette, bonnet, gants sont strictement interdits à l'intérieur de la classe.

N.B. Broder ou **Marquer le nom de l'élève sur chaque vêtement**. Il est interdit de modifier le costume.

CODE III- HYGIENE, SANTÉ, SECURITÉ

« C'est *le temps* que tu as perdu pour ta rose qui fait *ta rose si importante*. »

A-Hygiène

L'hygiène individuelle est une marque de respect de soi et des autres. Les mesures hygiéniques (Lavage des mains, apparence propre, propreté des locaux...) doivent être appliquées au quotidien, par les élèves et tous les adultes intervenant à l'école, dans tous les locaux et les espaces de vie à l'école.

La propreté individuelle et personnelle est exigée.

B-Santé

- * Les parents sont tenus de signaler au début de l'année si leur enfant a un état de santé à surveiller par un certificat médical.
- * Un élève malade n'est pas supposé venir à l'école.
- * L'absorption de médicaments ne peut se faire que sous contrôle de l'infirmière et sur prescription médicale.
- * En cas de blessure ou de malaise, l'élève se rend au bureau de la surveillante qui l'accompagnera à l'infirmierie. Les parents doivent être contactés selon le cas pour venir récupérer leur enfant.

C- Sécurité

La sécurité est un élément primordial pour le bien-être des élèves. La direction adapte un système d'identification et d'atténuation des risques.

- * L'élève est responsable de ses objets personnels.
- * Aucun élève n'a le droit de quitter l'école durant l'horaire scolaire sans l'autorisation du chef d'établissement.
- * Aucune personne étrangère n'a accès au collège sans autorisation du chef de l'établissement.

CODE IV- MATERIELS

*« Et moi je possède les étoiles,
puisque jamais personne avant moi n'a songé à les posséder».*

L'établissement s'engage à mettre à la disposition des élèves des locaux et du matériel propre et en bon état, en contrepartie il leur est demandé de préserver les installations et le matériel (pédagogique et informatique) mis à la disposition de tous. Toute dégradation exige une réparation, qui pourrait être financière, de la part du contrevenant.

De même, il est demandé, aux élèves, dans un souci d'économie et d'écologie de lutter contre toute forme de gaspillage (lumière, eau...) L'utilisation des outils individuels de travail (livres, cahiers, trousse complète...) permet à l'élève de jouir d'une autonomie dans son travail et empêche la dissipation inévitable quand il s'agit d'emprunt.

L'élève par conséquent est emmené à

- 1- Garder en bon état tous les instruments et le matériel existant à l'école.
- 2- Rendre tout ce qui est emprunté du CDI en bon état et à la personne en charge.
- 3- Assurer tout le matériel individuel propre au travail académique.
- 4- Eviter d'emprunter des affaires d'autres élèves.

Par mesure de sécurité il est strictement interdit d'apporter:

- * Des objets dangereux (couteau, briquet...)
- * Des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques...)

N.B. : En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'école ne peut être engagée.

CODE V- TRAVAIL SCOLAIRE

« Il faut exiger de chacun ce que *chacun peut donner*, reprit le roi.
L'autorité repose d'abord sur la raison ».

A. Le travail en classe

L'école a opté pour un système de contrôle continu pour favoriser l'assiduité au travail, la production personnelle, la créativité, la recherche, la lecture personnelle et dirigée ainsi que les activités de découverte.

Dans un esprit de collaboration avec les parents, l'école leur signale les progrès de leur enfant pour l'encourager, ou ses difficultés scolaires pour y remédier.

Un élève tire tout le profit possible de sa classe dans la mesure où il travaille au jour le jour, par lui-même et se sent capable de progrès. C'est pourquoi les leçons particulières ne sont tolérées qu'avec l'accord du responsable du cycle, pour un temps limité et pour des raisons précises.

Les devoirs et les leçons ont pour but de fixer les connaissances apprises en classe. Tout manquement à l'exécution des tâches scolaires entraîne des lacunes dont le cumul mène inévitablement à l'échec.

B. Travail à la maison

Les devoirs et les leçons sont indispensables pour l'entraînement des élèves à l'application des notions apprises en classe. Un calendrier répartissant les tâches par jour et par matière est distribué au début de l'année pour chaque classe avec une estimation moyenne de la durée exigée. Les élèves sont censés exécuter le travail individuellement et le rôle des parents est

d'assurer une bonne ambiance de travail et une supervision générale.

C. **Travail de recherche**

Un travail de recherche sert à favoriser l'épanouissement des élèves et à leur ouverture sur la culture. Les consignes sont données par le professeur et c'est l'élève seul qui est amené à les suivre et à rédiger sa propre démarche. Les parents n'ont rien à apporter à ce type de travail de même la bibliothécaire sinon cette tâche sera réduite à une exécution du type «copier-coller» inutile !



CODE VI- CHARTE DE CLASSE

« Je crois qu'il profita, pour son évasion, d'une migration d'oiseaux sauvages.
Au matin ... il mit sa planète bien en ordre »

Dans notre établissement scolaire, les règles de vie sont clairement établies ; ce qui garantit un travail réussi ; pour cela, une charte de classe est établie, en début d'année, avec les enfants, pour que les «permis» et les «non permis» soient clairs pour tous.

DROITS	DEVOIRS	CONSEQUENCES
	MOI	
J'ai le droit...	Alors je dois...	Si je ne respecte pas les règles...
😊 à une éducation et à une instruction	<ul style="list-style-type: none"> 😊 travailler à l'école 😊 respecter les horaires 😊 faire un travail propre et soigné 	<ul style="list-style-type: none"> 😞 je rattraperai le travail qui n'a pas été fait 😞 mes parents seront informés 😞 j'aurai un travail supplémentaire 😞 je serai privé de certaines activités de la classe
😊 de travailler dans de bonnes conditions	<ul style="list-style-type: none"> 😊 circuler calmement 😊 respecter les affaires des autres 😊 écouter les autres 😊 travailler en silence 😊 être honnête (ne pas tricher) 	<ul style="list-style-type: none"> 😞 Je risquerai d'être privé d'une activité scolaire 😞 Je risquerai d'être exclu d'un travail de groupe 😞 Je risquerai d'être exclu d'un concours scolaire

DROITS	DEVOIRS	CONSEQUENCES
MOI, LA CLASSE, LES AUTRES		
<ul style="list-style-type: none"> ☺ à une aide particulière si j'ai des difficultés ☺ de parler à quelqu'un en cas de soucis ☺ de faire des erreurs 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ demander si je n'ai pas compris ☺ aider les autres ☺ respecter ceux qui ont des difficultés ☺ profiter de mes erreurs pour progresser 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ je serai exclu du groupe
<ul style="list-style-type: none"> ☺ au respect ☺ d'être différent ☺ à la parole ☺ d'avoir des copains 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ respecter les autres ☺ parler poliment ☺ éviter les mots et les gestes vulgaires ☺ éviter de blesser les autres ☺ respecter tout le personnel (femmes de service...) ☺ saluer les personnes rencontrées ☺ éviter d'écrire sur les pupitres, les murs... 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ je présenterai mes excuses ☹ j'aurai un travail supplémentaire ☹ j'explique la notion qu'il n'a pas comprise à celui dont je me suis moqué
<ul style="list-style-type: none"> ☺ à une certaine autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ prendre de l'avance dans les devoirs 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ mes parents seront informés ☹ je ferai signer le carnet des devoirs au maître
<ul style="list-style-type: none"> ☺ à des activités sportives et culturelles ☺ à un accès aux ordinateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ être propre ☺ respecter le matériel et les horaires 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ je serai privé de l'activité ☹ je rembourserai le prix du matériel endommagé
<ul style="list-style-type: none"> ☺ d'être malade 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ avertir l'enseignant ☺ me renseigner sur le travail à rattraper et à faire 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ je serai responsable du manque de travail
<ul style="list-style-type: none"> ☺ de jouer dans la cour pendant les récréations 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ jouer à l'endroit indiqué par les surveillants. ☺ régler les conflits en évitant la violence ☺ me mettre en rang, ne pas se bousculer ou crier et montrer l'exemple aux petits. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ je présenterai des excuses ☹ je serai privé d'une partie de la récréation.

CODE VII- SANCTIONS

« Et en effet, sur la planète du petit prince, il y avait comme sur toutes les planètes, de *bonnes* herbes et de *mauvaises* herbes. »

Tout élève a le droit d'être félicité pour toute attitude positive (encouragement, compliments,...) et a le droit de faire entendre ses raisons ou arguments.

Suivant le principe de l'individualisation, les sanctions sont étudiées d'une manière individuelle, et ne peuvent en aucun cas être collectives !

Toute infraction entraînera une conséquence punitive.

Le système de sanctions est construit à base de degrés ascendants en premier, en fonction du cycle puis en fonction de la gravité et de la fréquence de l'infraction.

*Tout livre de la médiathèque endommagé doit être remplacé par un autre ou remboursé.

Au cycle primaire

I- RETARD MATINAL

- | | | | |
|----|-------------------------------------|----|------------------------------------|
| 1. | 1 ^{er} avertissement oral | 5. | 1 |
| 2. | 2 ^{ème} avertissement oral | 6. | 2 |
| 3. | 3 ^{ème} avertissement oral | 7. | 3 |
| 4. | Entrée inaccessible sans permission | 8. | E |
| | | | envoyer l'élève chez la directrice |

II- TENUES VESTIMENTAIRES

- | | | | |
|----|------------------------------------|----|--------------------------------|
| 1. | 1 ^{er} avertissement oral | 3. | A |
| 2. | crire le nom en vert (C.D.R.) | | crire le nom en rouge (C.É.R.) |

4. écrire et retenir (3 fois) le code non respecté.

5. invite aux parents sur l'agenda

6. Évoquer les parents pour qu'ils procurent les tenues.

7. écrire

8. envoyer l'élève chez la directrice

III- AFFAIRES OUBLIÉES

1. premier avertissement oral

2. 2^{ème} avertissement oral

3. 3^{ème} avertissement oral

4. écrire le nom en rouge (C.D.R.)

5. 1^{er} écrire et retenir (3 fois) le code non respecté

6. convoquer les parents

7. écrire

8. envoyer l'élève chez la directrice

IV- PARESSE

1. premier avertissement oral

2. écrire le nom en vert (C.D.R.)

3. écrire le nom en rouge (C.D.R.)

4. travail supplémentaire à faire à la maison

5. écrire et retenir (3 fois) le code non respecté.

6. A lire et résumer un travail donné dans un délai donné par le prof.

7. Évoquer les parents

8. écrire

9. envoyer l'élève chez la directrice

V- INDISCIPLINE

1. premier avertissement oral

2. écrire le nom en vert (C.D.R.)

3. A écrire le nom en rouge (C.É.R.)

4. compenser par une action sociale

5. écrire et retenir (3 fois) le code non respecté.

6. convoquer les parents

7. É
etenue

8. envoyer l'élève chez la directrice

VI- RESPET DU MATERIEL

1. Note officielle envoyée aux parents

2. Remboursement

3. Envoyer l'élève chez la directrice

VII- TRICHERIE

ORALE

1. vertissement oral

2. supprimer un point

3. A
supprimer deux points
S

ECRITE

1. l'examen + (diviser la note en deux)

2. zéro + les parents sont avertis

L'élève ne continue pas

La composition est notée

VIII- INDISCIPLINE A L'EXTERIEUR DE LA CLASSE

1. Carton jaune

2. Carton orange

3. Carton rouge

4. Retrancher une note de la vie scolaire

5. Retenue

CODE VIII- EVALUATIONS (CONTROLES ET EXAMENS)

« *Les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules, et c'est fatigant, pour les enfants, de **toujours** et **toujours** leur donner des **explications*** ».

Les contrôles représentent tant pour l'éducateur que pour l'élève une évaluation importante des acquis indispensables au parcours scolaire de l'élève.

Au cycle primaire II et durant une année les élèves de la EB4 et EB5 passeront 3 contrôles et 1 examen final, tandis qu'en EB6, ils passeront 3 contrôles et 2 examens. La note du contrôle est la moyenne des récitations et celle d'une évaluation sommative. Cependant la note de l'examen est unique. Les élèves seront informés pour les évaluations sommatives (contrôles, examens) et doivent se préparer convenablement. Cependant le professeur peut sans les avertir réaliser des évaluations formatives et les élèves sont censés être prêts à les passer. La moyenne générale est calculée selon la relation suivante

- 35% moyenne des examens
- 65% moyenne des contrôles

Une moyenne de 10/20 au minimum est exigée pour un passage de classe.

Lors d'un contrôle ou d'un examen des directives sont nécessaires pour la crédibilité du travail :

- * Le silence total est obligatoire durant l'examen / faire un signe avec la main en cas de besoin.
- * Respecter les points suivants : Les compositions, les feuilles blanches et les feuilles de brouillon seront fournies par le professeur.

- * Pas d'emprunt : s'équiper de tout le matériel nécessaire.
- * Interdit de poser des questions.
- * Interdit de communiquer avec les autres durant l'examen (ni verbalement, ni par écrit, ni par signes).
- * Remettre les compositions à la fin de la durée prévue pour l'examen.
- * En cas d'absence, l'élève refait son test.

CODE IX- RESULTATS

« Il faut exiger de chacun ce que chacun peut *donner* ».

À l'occasion des remises de notes et à chaque fois que cela est utile, les professeurs d'une même classe se réunissent en conseil de classe dirigé par la personne responsable.

Ce conseil étudie les questions pédagogiques et disciplinaires concernant la vie de classe, notamment le travail de chaque élève, afin de mieux le guider dans son activité d'apprentissage et dans son orientation. De même, il étudie les résultats scolaires en considérant l'évolution de chacun, son progrès ou sa régression.

Les élèves sont censés faire signer les livrets et rendre le coupon dans un délai de deux jours auprès du surveillant.

FORMULES D'ENGAGEMENT

« *Et c'est ainsi que je fis la connaissance du petit prince* ».

Je, soussigné(e), élève
en classe de atteste avoir lu et approuvé le
règlement intérieur.

Date:

Signature:

*A rendre dans un délai de deux jours après la date de distribution

